



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 9 mars 2023

Le neuf mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ, M. Vincent CAILLÉ et M. Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON), Mme Hélène QUÉMERÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Vincent CAILLÉ)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

2023-03-09-003 – LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA RÉNOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant ce qui suit :

Afin de rénover la voirie communale, il est envisagé des travaux de voirie sur les 3 années à venir : 2024, 2025 et 2026.

Pour mener à bien ces travaux pluriannuels, il convient de se faire accompagner par une maîtrise d'œuvre qui devra assurer les missions suivantes :

- Prioriser la réparation des voies communales préalablement identifiées en lien avec le ComCo CVE
- Rédiger le marché pluriannuel de réparation des voies
- Analyser les candidatures et les offres
- Suivre la bonne exécution du marché pluriannuel

Afin de sélectionner l'entreprise de maîtrise d'œuvre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation de la voirie communale sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement de la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation de la voirie communale sur plusieurs années ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE



Le Maire
Benoît COUTEAU

